

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CERET**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMISTRATION**

SÉANCE DU 2 AVRIL 2024

Délib.2024 – 4

Date de la convocation 27 mars 2024	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-sept heures, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Céret, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Mme BARANOFF Brigitte, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de CERET.</p>
Nombre de membres En exercice : 17 Présents : 10 Votants : 11	<p><u>Membres présents</u> : Mme BARANOFF Brigitte, Mme MENAHEM Sophie, Mme BENARD Gisèle, Mme BOISDRON Gisèle, Mme OHN Christiane, Mme DUNYACH Monique, Mme CECCALDI Eveline, Mme KIMPE Astride, Mme GIRARDIN Jeanine, Mme GUERRIER Annie.</p> <p><u>Membre absent ayant donné procuration</u> : Mme TORRENT Michèle a donné procuration à Mme DUNYACH Monique.</p> <p><u>Membres absents excusés</u> : M. COSTE Michel (Président du CCAS), M. VILA PASOLA Marti, Mme RAMIS Monique, Mme THILMONT Alicia, Mme DADA Françoise.</p> <p><u>Membre absent</u> : M. MAITRE Claude.</p>
Votes Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0	<p><u>Objet</u> : Vote du compte administratif 2023</p> <p>Le conseil d'administration,</p> <p>VU les articles L.1612-12 et L.2131-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,</p> <p>VU le compte de gestion 2023 établi par le Comptable Public,</p> <p>VU le compte administratif 2023 établi par Monsieur Michel COSTE, Président du CCAS,</p> <p>CONSIDERANT que le compte de gestion et le compte administratif sont en parfaite concordance,</p> <p>Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,</p> <p>-de voter le compte administratif 2023 établi par le Président et résumé comme suit :</p>
Date d'affichage	
Date de publication et de mise en ligne	

REÇU LE :

- 8 AVR. 2024

**SOUS-PRÉFECTURE
DE CÉRET**

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

LIBELLE	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		19 901.35		11 012.63		30 913.98
Opérations exercice	247 197.64	248 399.06	0.00	1 466.56	247 197.64	249 865.62
TOTAUX	247 197.64	268 300.41	0.00	12 479.19	247 197.64	280 779.60
Résultats de clôture		21 102.77		12 479.19		33 581.96
Restes à réaliser			0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX CUMULES		21 102.77		12 479.19		33 581.96
RESULTATS DEFINITIFS		21 102.77		12 479.19		33 581.96
RESTES A REALISER	NEANT					

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour expédition conforme.

La Vice-Présidente du CCAS
Mme Brigitte BARANOFF

C.C.A.S.
Ville de Céret
Tél. 04 68 87 57 94



Note de présentation du Compte Administratif 2023

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le Compte Administratif constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Il se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Rappel de la structure du compte administratif

Le compte administratif se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante du CCAS. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (fournitures, téléphone, prestations de services...), charges de personnel, dotations aux amortissements et aides apportées par le CCAS. Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, à la participation de la commune de Céret et dotation versée par l'Etat pour les aides à la cantine.
- La section d'investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel de bureau, d'informatique et d'aménagements de locaux. Les recettes d'investissement sont principalement constituées par les éventuelles subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple un projet d'aménagement ou d'acquisition), le remboursement de TVA par l'Etat et les dotations aux amortissements.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

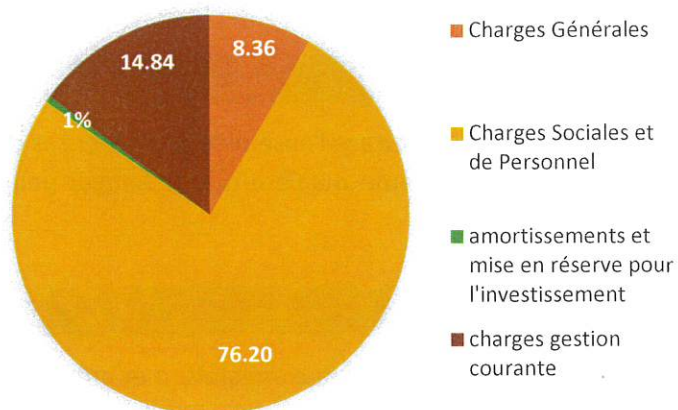
Tableau des résultats

		Recettes	Dépenses
Réalisation de l'exercice 2023	Fonctionnement	248 399.06 €	247 197.64 €
	Investissement	1 466.56 €	0.00 €
Reports de l'exercice 2022	Fonctionnement	19 901.35 €	0.00 €
	Investissement	11 012.63 €	0.00€
Total exercice 2023 (réalisations+reports)		280 779.60 €	247 197.64€
Résultats de clôture de l'exercice		33 581.96 €	

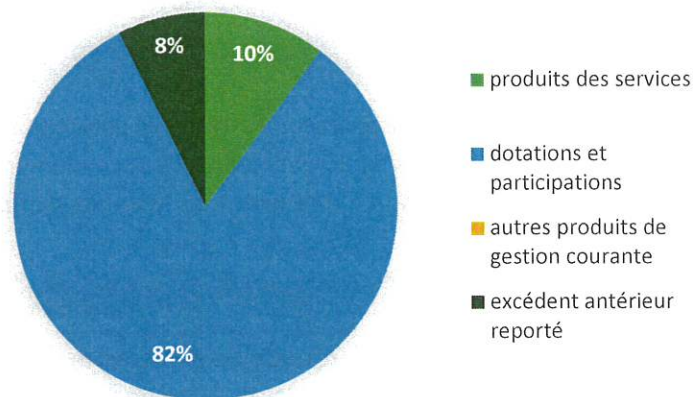
Points Marquants

- Une attention constante à la maîtrise des dépenses courantes afin de maintenir toutes les aides à la population (bons alimentaires, coupons culture-sport, cantine, énergie) et organiser des animations créant du lien social
- Augmentation des dépenses en personnel suite au recrutement d'une directrice de l'action sociale
- Résultat financier qui confirme la bonne gestion des comptes dans un contexte économique difficile

Section de Fonctionnement - Dépenses



Section de Fonctionnement - Recettes

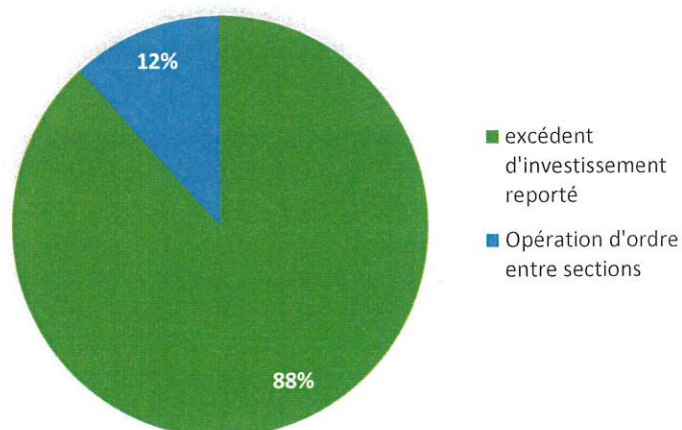


Les dépenses de fonctionnement ont augmenté par rapport à 2022 en raison du recrutement d'un attaché principal (directrice de l'action sociale) depuis le 1^{er} septembre 2022. Toutefois, ce coût supplémentaire en personnel est compensé par une augmentation de la participation de la commune de Céret. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est un axe prioritaire de notre engagement afin de pouvoir maintenir les aides sociales apportées à la population.

Section d'investissement – Dépenses

Néant

Section d'Investissement - Recettes



Durant cet exercice, le CCAS n'a pas réalisé de dépense d'investissement. Dans l'attente de la réalisation du projet de création d'un espace de vie sociale (CASA), des économies sont réalisées afin de pouvoir ensuite acheter du mobilier et du matériel nécessaires pour ces nouveaux locaux et pour les activités qui seront mises en place.

Solde d'épargne du CCAS

Recettes réelles de fonctionnement	248 399.06 €
Dépenses réelles de fonctionnement	245 731.08 €
Epargne Brute	2 667.98 €

Encours de la dette

Le CCAS n'a réalisé aucun emprunt ; il n'y a donc pas d'encours de la dette.

Les agents du CCAS

- 1 attaché principal
- 2 adjoints administratifs territoriaux principaux de 1^{ère} classe

